

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41204

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:**

Un débat sur l'indexation du point retraite et l'indexation des pensions de retraite peut être organisé chaque année à l'Assemblée nationale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous ne pouvons laisser au décret des décisions aussi importantes que l'indexation du point retraite et des pensions. Il est donc nécessaire que le Parlement en débattre chaque année, avec une information complète sur les données économiques de notre système de retraite.